

# Lus en Général



N°313 MAI 2026  
ISSN 2800-3128



## SOMMAIRE

Page 1 : Conseil Municipal

Pages 2-3 : Vie communale

Pages 4-5 : Infos pratiques Informations municipales

Pages 6 : Vie communale : informations pra-

tiques et municipales

Page 7 : Actualités - Société - Solidarité - Jeunesse

Page 8 : Dessin et dicton du mois

Suite aux élections du conseil municipal du 15 mars dernier, vous trouverez la photo du nouveau conseil municipal ci – dessous.

Inscrits : 770

Votants : 349

Bulletins nuls : 33

Bulletins blancs : 4



**Premier rang de gauche à droite** : Yves FROMENTIN - maire, Magalie PITON - conseillère, Anaïs MILAN - 1ère adjointe à la vie locale, école et solidarité, Marie-Jeanne CORREIA - conseillère, Vincenza BAGOT - conseillère, Marie-Madeleine RENIER - conseillère, Emmanuel CHAUVIN - conseiller, Gitane REMY - conseillère.

**Deuxième rang de gauche à droite** : Jérôme PENIGUEL - conseiller, Valérie CARTERON - 3ème adjointe aux finances, administration et moyens, Gaëtan BODIER - conseiller, Emmanuel ERBETTE - conseiller, Hervé PINARD - 2ème adjoint aux travaux voirie et environnement, Arnaud BERNARD - 4ème adjoint à l'urbanisme, aménagement et bâtiments, Nicolas SAUDRAIS - conseiller.

LOTO DE L'AMICALE LAÏQUE DE LUSANGER

ASSL : JOUEURS ET BÉNÉVOLES

RAPPEL : LES 60 ANS DE L'ASL

Lors de la fête du 4 juillet organisé par le Comité des Loisirs.

Une exposition sera mise en valeur sur la rétrospective de cette association ainsi que de moments marquants sportifs de la vie locale de Lusanger.

Nous sommes à la recherche de photos, de vidéos, de témoignages d'articles de journaux.

**Vous pouvez contacter**  
**Philippe BEDOUET : 07 71 07 06 88 ou**  
**Anne LANGLOIS : 06 36 45 38 21**



OGEC : PERMANENCE PAPIERS ET ACTION SOLIDAIRE



Nous vous rappelons que les permanences papiers ont lieu le dernier samedi de chaque mois. La prochaine permanence de collecte de papiers, au local communal, rue de Ronde à Lusanger se déroulera **Samedi 30 mai 2026 de 10 h 30 à 12 h**

Les élèves de l'école Notre Dame participent au projet de collecte de matériel usagé organisé en partenariat avec la caisse locale régionale Groupama. Cette action solidaire permet de valoriser les déchets et de soutenir la recherche contre les cancers pédiatriques via l'ICO (Institut de Cancérologie de l'Ouest).

Si vous souhaitez participer à ce projet vous avez jusqu'au 30 juin pour déposer votre collecte au portail de l'école à 16h30 ou auprès des parents d'élèves, un carton est mis à disposition des enseignantes.

L'ASSO DES ZINZINS : 2ÈME ÉDITION DU VIDE GRENIER

# VIE COMMUNALE

## OUVERTURE ET FERMETURE DU MOIS DE MAI

La mairie sera fermée le vendredi 15 mai.



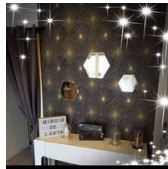
L'Agence Postale Communale sera fermée le vendredi 15 et samedi 16 mai, ainsi que le samedi 23 mai.

Le restaurant « La Diligence » sera fermé vendredi 8 mai, fermé le jeudi 14 mai mais ouvert le vendredi 15 mai et fermé le lundi 25 mai.



La boulangerie «Morgan et Mélanie Hochard » sera ouverte le vendredi 8 mai, le jeudi 14 mai de 7h30 à 13h, fermeture le samedi 23 et dimanche 24 mai.

Le salon de coiffure « Miroir de l'art » sera fermé samedi 23 mai et ouvrira mardi 26 mai.



Le café « Chez Mickaël » sera ouvert le vendredi 8 mai au matin et fermé le jeudi 14, vendredi 15, samedi 16 et dimanche 17 mai.

La friterie « Aux bons gourmands » sera ouverte les 1er, 8, 14 et 25 mai.



## CÉRÉMONIE DU 8 MAI 1945



La commémoration de l'Armistice de la guerre 1939-1945 se déroulera le **vendredi 8 mai** 2026.

Rassemblement à la mairie à partir de 10 h 45.

Un moment de convivialité clôturera cette cérémonie à la salle des Menhirs, 3 rue de la Forêt.

## ANNUAIRE DU PAYS DE CHATEAUBRIANT 2026 ET GUIDE DE PRÉSERVATION DES COURS D'EAU



Le nouvel annuaire du Pays de Châteaubriant est arrivé.

Vous pouvez vous servir à l'accueil de la mairie aux horaires d'ouverture.

Vous avez à votre disposition à l'accueil de la mairie le guide de préservation des cours d'eau du Syndicat Chère Don Isac (destiné aux habitants qui résident auprès d'un cours d'eau).



## LE RAYON 44 : PLANNING D'AVRIL ET DE MAI



### Lusanger

**LIEU :** Salle du Petit Bois

**JOUR :** Jeudi tous les 15 jours

**HORAIRES :** de 13h30 à 14h30

Banques Alimentaires

PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

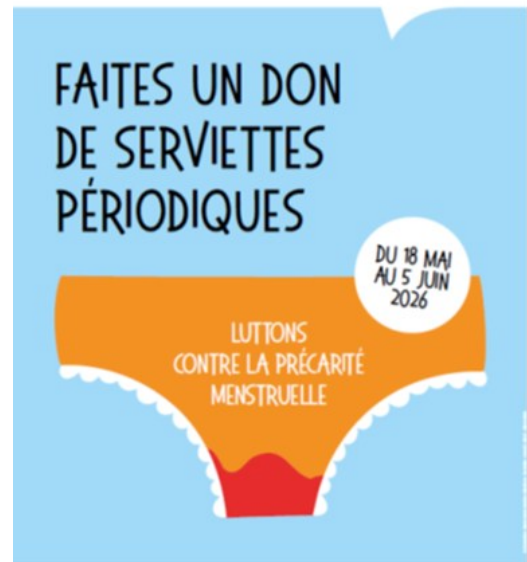
RAYON

Ce projet est soutenu par le programme Mieux Manger Pour Tous (MMPT) ainsi que par la Fédération Française des Banques Alimentaires (FFBA).

Présence de l'épicerie itinérante à la salle du Petit Bois, 38 rue de la Gare  
Les jeudis 28 mai et 11 juin 2026 13 h 30 à 14 h 30

## COLLECTE DE SERVIETTES PÉRIODIQUES

Plus de 90 communes partenaires. Retrouvez votre point de collecte sur [loire-atlantique.fr/precaritemenstruelle](http://loire-atlantique.fr/precaritemenstruelle)



La commune de Lusanger organise pour la 3ème année une collecte solidaire afin de lutter contre la précarité menstruelle.

Du **18 mai au 5 juin** vous pouvez déposer vos dons à l'accueil de la mairie aux horaires d'ouverture. **Lundi et vendredi de 8h45 à 12h30 et de 14h à 16h et mardi, mercredi et jeudi de 8h45 à 12h30.**

**D'avance merci pour votre générosité.**

# INFOS PRATIQUES

## Les permanences des élus :

Yves FROMENTIN - Le Maire

Anaïs MILAN - 1ère adjointe : vie Locale - école et solidarité

Hervé PINARD adjoint : travaux voirie et environnement

Valérie CARTERON adjointe : finances - administration et moyens

Arnaud BERNARD adjoint : urbanisme - aménagement et bâtiments

Vous pouvez prendre rendez-vous auprès du secrétariat de la mairie au 02 40 07 83 08

## Député :

Monsieur Jean-Claude RAUX  
jean-claude.raux@assemblee-nationale.fr

## Conseillers Départementaux :

Jean-Claude PROVOST : 02 40 99 09 40  
jeanclaude.provost@loire-atlantique.fr  
Mme LE BIHAN : 02 40 99 09 40  
laurence.lebihan@loire-atlantique.fr

## Mairie

20 place de l'Eglise  
Tél : 02 40 07 83 08  
Courriel : info@mairie-lusanger.fr  
Le lundi et vendredi de 8 h 45 à 12 h 30 et de 14 h à 16 h. Le mardi, mercredi et jeudi de 8 h 45 à 12 h 30.

## Agence Postale Communale

20 Place de l'Eglise  
Tél. 02 40 07 77 93  
du lundi au samedi de 8 h 45 à 11 h 45.

## Accueil périscolaire « La Passerelle »

1 rue de la Gare - 02 28 04 03 37  
apslapasserelle.lusanger@outlook.fr

## Ecole « La Petite Normandie »

19 Place de l'Eglise - 02 40 07 81 44  
ce.0440586Y@ac-nantes.fr

## Ecole privée « Notre Dame de Bonne Garde »

5 rue de la Gare - 02 40 07 88 50  
ecole.lusanger@orange.fr

## Médiathèque de Lusanger

1 rue de la Gare - 02 40 07 65 10.  
Ouvert : mercredi de 15 h à 18 h et le vendredi de 10 h à 12 h 00

## Mini Marché Place de l'Eglise

Lundi matin : Les Galettes de Steph de 9 h à 14 h

LES NUMÉROS À CONNAÎTRE EN CAS D'URGENCE

- 15 SAMU - LE SERVICE D'URGENCE MÉDICAL URGENT
- 17 POLICE SECOURS
- 112 NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE EUROPÉEN
- 18 SAPEURS-POMPIERS
- 114 NUMÉRO D'URGENCE POUR LES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES

119 - Enfance en danger

3114 - Prévention suicide

3018 - Cyber harcèlement

VOUS ÊTES VICTIME OU TÉMOIN DE VIOLENCES, APPELEZ LE 3919

116 006 - Numéro d'aide aux victimes

CE NUMÉRO N'EST PAS UN DEMARCHE TÉLÉPHONIQUE. CE SONT LES SECOURS QUI VOUS RAPPELLENT !

0 800 112 112 - Appeler

## Assistante sociale :

Espace Départemental des Solidarités, 6 Place Saint-Nicolas 44110 Chateaubriant. Sur rendez-vous uniquement - 02 40 81 17 81. eds.chateaubriant@loire-atlantique.fr

## Caisse d'Allocations Familiales :

Accueil sans rendez-vous : le lundi et le mercredi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 16 h, le mardi et le jeudi de 9 h à 12 h 30.  
Accueil sur rendez-vous : le mardi et le jeudi de 14 h à 16 h 30.  
7 rue Gabriel Delatour 44110 Châteaubriant - tél. 3230

## Centre socio-culturel Intercommunal :

19 rue Jacquard 44110 Châteaubriant - ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h - 02 72 41 00 50

## CLIC du Pays de Châteaubriant :

10 rue d'Ancenis 44110 Châteaubriant - 02 28 04 05 85  
clicdupaysdechateaubriant@wanadoo.fr

## Communauté de Communes Châteaubriant-Derval :

5 rue Gabriel Delatour - BP 203 - 44146 Châteaubriant cedex  
02 28 04 06 33 - accueil@cc-chateaubriant-derval.fr  
Annexe de Derval : 1 Allée du Rocheteur

## Déchetterie au « Vieux Bourg » à Lusanger :

Ouverture lundi, vendredi et samedi de 14 h à 18 h, mercredi de 9 h à 12 h. Fermeture mardi et jeudi. Tél 06 77 98 90 12

## Espace aquatique intercommunal :

Rue de l'Abbé Orain 44590 Derval - 02 40 07 50 00  
Courriel : accueil@espace-aquatique-derval.com  
www.espace-aquatique-derval.com  
Facebook : Piscine de Derval

## France Services Derval : (sur RDV principalement)

14 rue de la Garlais à Derval - 02 40 81 82 26.  
franceservices.derval@cc-chateaubriant-derval.fr

## La Maison des Aidants :

14 rue de Vauzelles 44110 Chateaubriant. 02 28 04 61 53.  
maisondesaidants@cc-chateaubriant-derval.fr  
Horaires sur rdv hors vacances scolaires lundi, mardi, jeudi de 13h à 19h-mercredi 8h30 12h, pendant les vacances scolaires lundi, mardi, mercredi, jeudi de 14h à 19h.

## Maison de la mobilité :

Rue de la Gare à Châteaubriant. Tél : 02 40 07 54 71  
Du lundi au vendredi de 8 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 18 h 30  
le samedi de 9 h 00 à 13 h 00

## OPASS : sur rendez-vous 02 40 07 01 24

3 Place de l'Eglise à Sion-les-Mines  
Le mercredi et samedi de 8 h à 9 h - 3 Place de l'Eglise à Sion-les-Mines, ou à 7 h tous les jours.

## Maison de l'habitat :

28 rue Pasteur 44110 Châteaubriant - permanence sans rendez-vous le mercredi de 10 h à 12 h. Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 8 h à 19 h , le samedi de 9 h à 13 h au 02 52 70 09 82

## Psychologue :

14 rue de la Garlais à Derval. Permanence à l'Espace France Services  
Consultations gratuites sur Rdv - 06 84 12 71 37

## Planning familial :

Numéro vert anonyme et gratuit - 0800 08 11 11 - du lundi au samedi de 9 h à 20 h.

## Relais assistantes maternelles - Maison intercommunale de la petite enfance :

8 rue du Lavoir 44590 Derval. Courriel : ram@cc-derval.fr  
Accueil du public de préférence sur Rdv lundi, jeudi et vendredi : de 9 h à 12 h 30

Mardi : de 14 h à 17 h

En soirée : uniquement sur rendez-vous.

Accueil téléphonique : 02 40 07 27 95

Contacts Anne-Noëlle Jalaber et Anne Trichereau-Royer

## Transport Aléop (scolaire) - 09 69 39 40 44 ou connectez-vous sur aleop.paysdeloire.fr

## Transport à la demande Châteaubriant - Derval : Aléop

Votre inscription est gratuite et automatique sur simple appel téléphonique. Allô Aléop au 09 69 39 14 14 du lundi au vendredi de 8 h à 12 h 30 - de 14 h à 18 h 30, le samedi de 8 h à 12 h - de 14 h à 17 h.

## Transport Solidaire : La Barakatous

Demande à effectuer 48 h à l'avance au 06 52 75 57 73

Véolia Eau - 02 40 45 15 15

**Étaient présent-e-s :** Yves FROMENTIN, Anaïs MILAN, Arnaud BERNARD, Valérie CARTERON, Hervé PINARD, Marie-Madeleine RENIER, Magalie PITON, Emmanuel CHAUVIN, Gitane REMY, Jérôme PENIGUEL, Vincenza BAGOT, Nicolas SAUDRAIS, Marie-Jeanne CORREIA, Gaëtan BODIER, Emmanuel ERBETTE.  
**Secrétaire de séance :** Anaïs MILAN



**Installation des conseillers municipaux :**

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Yves FROMENTIN, maire, qui procède à l'appel des conseillers municipaux, chacun d'eux répond présent à l'annonce de son nom.

Il déclare les membres du conseil municipal cités ci-dessus, tous présents, installés dans leurs fonctions.

Madame Anaïs MILAN est désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

**Election du Maire :**

Présidence de l'assemblée : le plus âgé des membres du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée. Madame Gitane REMY, doyenne de l'assemblée, constate que la condition de quorum est remplie.

Elle invite le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire. Il est rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le conseil désigne deux assesseurs : Madame Valérie CARTERON et Monsieur Arnaud BERNARD.

Madame REMY enregistre les candidats aux fonctions de maire, un seul candidat se déclare : Monsieur Yves FROMENTIN. Puis procède au tour de scrutin, à l'issue du vote du dernier conseiller municipal, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins des votes.

Résultats de ce tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art L.66 du code électoral) : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

Monsieur Yves FROMENTIN est élu Maire à la majorité des suffrages exprimés avec 15 voix.

Nouvellement élu, Monsieur le Maire Yves FROMENTIN, remercie les conseillers municipaux pour leur confiance et Madame REMY et prend la présidence du conseil municipal.

**Fixation du nombre d'adjoints :**

En application des articles L 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit quatre adjoints au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de quatre adjoints.

Monsieur le Maire propose un vote à main levée pour fixer le nombre des adjoints.

Après ce vote à main levée, le conseil municipal fixe à 4 (quatre) le nombre d'adjoints

**Election des adjoints :**

Monsieur le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de déposer les listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent

comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

Monsieur le Maire constate qu'une seule liste aux fonctions d'adjoint au maire est déposée.

Il a ensuite procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau désigné.

Résultats de ce tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art L.66 du code électoral) : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

Après dépouillement, ont été proclamés adjoints et immédiatement installés, les candidats figurant sur la liste conduite par Madame Anaïs MILAN avec 15 voix.

Sont nommés :

- Madame Anaïs MILAN, 1<sup>ère</sup> adjointe
- Monsieur Hervé PINARD, 2<sup>ème</sup> adjoint
- Madame Valérie CARTERON, 3<sup>ème</sup> adjointe
- Monsieur Arnaud BERNARD, 4<sup>ème</sup> adjoint

**Charte de l'élu local :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-7

Vu les élections municipales du 15 mars 2026 ;

Immédiatement après l'élection du maire et des adjoints, le maire donne lecture de la charte de l'élu local, un exemplaire de cette charte est remis aux élus.

**Indemnités des élus :**

Indemnités du maire :

Monsieur le Maire expose que les maires bénéficient à titre automatique, sans délibération, d'indemnités de fonction fixées selon le barème énoncé à l'article L 2123-23 du CGCT.

Toutefois le conseil municipal peut, à la demande du maire et par délibération, fixer pour celui-ci une indemnité inférieure au barème.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;

Vu la demande du Maire, Monsieur Yves FROMENTIN en date du 20 mars 2026 afin de fixer pour celui-ci des indemnités de fonction inférieures au barème ci-dessous.

Population (habitants)	Taux maximal en % de l'indice brut terminal (1027)	de la fonction publique
De 1000 à 3 499 habitants	3	55,7 %

Le Conseil municipal fixe, à la demande du Maire, les indemnités de fonctions versées à un taux inférieur au taux maximal de 55,7 % à 38 % de l'indice brut (1027), avec effet au 20 mars 2026.

Indemnités des adjoints :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2123-20 à L. 2123-24-1,

Considérant que le code susvisé fixe des taux maximaux et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées aux adjoints.

Le taux maximum pour une commune dont le nombre d'habitants est compris entre 1 000 et 3 499, est de 21.38 %.

A compter du 20 mars 2026, le taux des indemnités allouées aux adjoints est fixé à 14,50 % de l'indice brut 1027.

**La commune organise 2 journées citoyennes**



**Samedi 30 mai de 8h à 12h** : nettoyage du chemin de randonnée, chacun apporte son matériel (faucille - fourche...). Rendez-vous, rue de la Butte des Moulins, chemin face au cimetière. Vous pouvez venir vous inscrire à l'accueil de la mairie.

**Vendredi 12 juin de 9h à 12h** : nettoyage du cimetière, nettoyage et entretien entre les tombes, désherbage manuel. Inscription à l'accueil de la mairie.

Ces journées citoyenne ont pour but de participer à l'embellissement de notre commune dans une ambiance conviviale de partage et de savoir, pour petits et grands.

**URBANISME**

- DÉCLARATION PRÉALABLE :**
- 09/04/2026 : Atlantique Habitations, Hameau des Tilleuls, travaux d'isolation par l'extérieur et changement de toutes les menuiseries des logements sociaux.
  - 14/04/2026 : Dorian GUIHARD, 2 La Chênaie, agrandissement de 2 fenêtres de toit (vélux) et changement de baie vitrée.
  - 29/04/2026 : Patrice LEGEAY et Sandy BARON, 11 le Calfour, panneaux photovoltaïques.

Vous avez un projet d'urbanisme : clôture, agrandissement de votre maison d'habitation, garage ou tout autre travaux qui sont visibles de l'extérieur, **une déclaration d'urbanisme est obligatoire.**

Si vous souhaitez échanger sur votre projet, un rendez-vous peut être utile avec le service urbanisme au 02 40 07 83 08.

2 possibilités s'offrent à vous pour déposer un dossier :

- En ligne : <https://ccc.urba.netaqis.fr/NetADS/sve/CCCD44>
- En déposant le dossier papier. Le nombre d'exemplaires demandé dans le cerfa devra être respecté.



*Mariage*

Axel PERRAUDEAU conducteur de travaux BTP et Manuella MIGLIORINI, conseillère clients, domiciliés 14 rue de la Butte des Moulins, mariés le 11 avril 2026.



*Décès*

Nicole NIVOL, décédée le 28 avril 2026 à Saint-Herblain, à l'âge de 77 ans, anciennement domiciliée 26 rue du Relais de Poste à Lusanger.

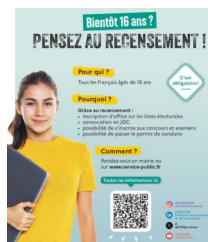


Les beaux jours arrivent, nous vous rappelons que vous avez, à la location, en mairie, deux vélos électriques.

Pour cela vous devez vous munir des documents suivants : une pièce d'identité, un justificatif de domicile récent, une

attestation d'assurance de responsabilité civile, un relevé d'identité bancaire.

**Tarifs de location :** gratuit les 15 premiers jours pour tout nouvel usager, 10€ pour 1 semaine, 15€ pour 2 semaines, 25€ pour 1 mois, 70€ pour 1 trimestre.



Jeunes lusangéens nés en **Mai 2010** n'oubliez pas de vous faire recenser à la mairie dans le mois de vos 16 ans.

Pensez à vous munir de votre carte d'identité et du livret de famille de vos parents. A cette occasion, la mairie vous remettra une attestation de recensement.

**NB : Nous vous rappelons que cette attestation de recensement est notamment nécessaire pour se présenter aux examens et concours publics (dont le permis de conduire) avant l'âge de 25 ans.**



École La Petite Normandie :

Rentrée 2026-2027 : Vous pouvez dès aujourd'hui inscrire votre enfant né en 2023 pour la rentrée prochaine en petite section.

Pour les enfants nés en 2024, vous avez aussi la possibilité de les inscrire.

Gilles BARBAT, directeur de l'école se tient à votre disposition, vous pouvez le contacter au 02 40 07 81 44.



École Notre Dame de Bonne Garde

Rentrée 2026-2027 : Les inscriptions sont possibles tout au long de l'année.

Vous pouvez contacter la directrice au 02 40 07 88 50 ou par mail [ecole.lusanger@orange.fr](mailto:ecole.lusanger@orange.fr)

L'école accueille des élèves de très petite section sous conditions définies avec l'équipe enseignante.



La prochaine collecte de sang se déroulera le **jeudi 28 mai 2026 de 15 h 30 à 19 h** salle des Fêtes « La Croix Marchand » à Derval.

Sans engagement, libre, ponctuel, le don de sang change la vie d'un million de personnes en France chaque année.

Inscription sur : [mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr](http://mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr) ou 0800 109 900 service et appel gratuit.

Venez nombreux, donner son sang est un vrai acte de solidarité.

**ENTRÉE GRATUITE**

**PORTES OUVERTES**

**NOUVEAU**

Centre d'incendie et de secours à DERVAL

**30 MAI 2026**

dès 9h

**Buvette et restauration sur place**

**PROGRAMME**

- Visite de la caserne
- Exposition de nos véhicules
- Château gonflable
- Parcours petits pompiers
- Concours de dessin

24bis rue de Nantes - 44590 DERVAL

**80 ANS DE FRATERNITE ET DE SOLIDARITE**

**INVITATION**

**LES grandes TABLÉES**

À l'occasion des 80 ans du Secours Catholique-Caritas France

**30 MAI 2026**

Parc de Radevormwald à Châteaubriant

Depuis 80 ans, le Secours Catholique agit.

Nous avons le plaisir de vous inviter à fêter cet anniversaire aux côtés des acteurs associatifs et institutionnels de notre territoire :

**Châteaubriant, Derval, Moisdon-la-Rivière et Nozay.**

Nous comptons sur votre présence pour faire de cette journée un moment chaleureux, solidaire et porteur d'espérance.

Ensemble faisons vivre la Fraternité.

**PAR TAGE**

**FRATERNITE**

**Pour plus d'informations :**

Secteur Nozay : [accompagnement.secours.nozay@gmail.com](mailto:accompagnement.secours.nozay@gmail.com) ou 07 86 49 61 03

Secteur Moisdon-la-Rivière : 05 74 73 62 86

Secteur Châteaubriant : 07 86 49 60 75

Secteur Derval : 06 38 67 73 49

**Carnet de voyages**

**ÉTÉ 2026**

La Communauté de Communes propose à toutes les familles du territoire une kirielle d'animations pour occuper les enfants et les adolescents pendant leurs vacances d'été. Toutes ces bonnes idées sont proposées dans le carnet de voyage téléchargeable sur le site : [www.cc-chateaubriant-derval.fr](http://www.cc-chateaubriant-derval.fr)

Les inscriptions se font directement au Guichet Unique du 11 au 23 mai 2026 pour les séjours et les activités choisies.

**Guichet Unique : 27 rue de Couéré**  
**44110 Châteaubriant.**  
**Tél : 02 40 28 88 89**

**Derval**

**Dimanche 17 Mai**

**8h30 à 17h30**

**VIDE GRENIER**

12€ avec voiture  
8€ sans voiture

**Réservé uniquement aux particuliers**

Inscriptions : [amicalelaidederal@gmail.com](mailto:amicalelaidederal@gmail.com)  
 En ligne via [helloasso 'vide grenier 2026 derval'](https://helloasso.org/videregrainier2026derval/)  
[amicale-laique-derval.org](http://amicale-laique-derval.org)



*En ce joli mois de Mai, offre quelques brins  
de muguet, qui ensoleillent le cœur et  
apportent le bonheur.*

